



## DÉCISION DU MAIRE

prise en application  
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du  
code général des collectivités territoriales

### Tarifs des activités CAP33 2023

Direction des Solidarités, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
MD/DF  
N° DC 2023-0020

Exemplaire ORIGINAL  
Lacanau, le 26 MAI 2023

#### **Le MAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2022 l'autorisant à exercer par voie de décision les délégations prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la mise en œuvre du dispositif CAP33 2023, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023, dans le cadre de la politique sportive communale.

**VU** la programmation de séances d'approfondissements, de stages et de tournois encadrés par les éducateurs sportifs qualifiés de la ville et des associations locales.

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

De fixer la participation financière dans le cadre du dispositif CAP33 2023 comme suit :

Activités	Tarifs 2023
<b>Encadrement Communal, règlement à l'office de tourisme</b>	
Tir à l'arc	5 € la séance /1h
Padel	5€ la séance /1h
Squash	5€ la séance/45min
Pelote	5€ la séance /1h
Course d'orientation	3€ la séance /2h30
Tournois foot et padel	2€ par personne
Remise en forme	Carte obligatoire
	1 <sup>ère</sup> séance au choix gratuite
	5€ la séance
	12€ les 3
	15€ les 5
	20€ les 10
	12 <sup>ème</sup> séance au choix gratuite
Cartes séances offertes	10 séances remise en forme aux agents communaux et OT 10 séances multisports aux agents communaux
<b>Encadrement Associatif, règlement auprès des associations partenaires</b>	

Voile - VLG	10€ la séance
Marche nordique - Corps Activ'	8€ la séance
Wave ski - CKLG	11€ la séance
Golf- UCPA	75€ / 3 séances
Kite surf - KCL	110€/ 4h
Krav maga- Les tigres de l'océan	10€ la séance
Surf Casting Club- LSCC	10€ la séance
Escalade-Lacanau Escalade	5€ la séance
Surf- LSC	25€ /1h et demi
Tournois- Ocehand, Badolac et ASL Volley	2€ par personne

### **Article 2**

Les recettes des animations proposées par l'équipe d'animation CAP 33 seront portées au budget de la Ville. Les recettes des animations proposées par les associations seront encaissées par celles-ci.

### **Article 3**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Fait à Lacanau,  
Le Maire,

Laurent PEYRONDET

Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

**26 MAI 2023**

**26 MAI 2023**

Page 2 sur 3